



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

*Ottawa is located on the unceded unsundered
Territory of the Algonquin People.*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023

Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

*Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné
du peuple algonquin.*



Conservation, action en faveur du climat et salubrité de l'environnement

Salle 208, Centre Shaw

10 h HNE



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Aperçu

1. Présentations
2. Conservation : Table de la nature des Premières Nations
3. Action en faveur du climat : Stratégie nationale de l'APN sur le climat
4. Salubrité de l'environnement : Droit à un environnement sain



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

*Ottawa is located on the unceded unsurrendered
Territory of the Algonquin People.*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023

Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

*Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné
du peuple algonquin.*



Conservation : Table de la nature des Premières Nations (TNPN)

*Gerben Deinum, analyste principal des politiques,
Secteur de l'environnement - gdeinum@afn.a*

*John Cheechoo, conseiller principal en politiques,
Secteur de l'environnement - jcheechoo@afn.ca*



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Contexte

- Nous sommes collectivement confrontés à une multitude de crises mondiales liées à la dégradation de l'environnement qui nous affectent chez nous.
- La réponse de l'APN à la crise mondiale de la biodiversité est fondée sur les mécanismes présentés aujourd'hui.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Contexte - Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

- En décembre 2022, lors de la COP 15, le Canada s'est engagé à respecter le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CMKMB).
- Par l'intermédiaire du CMKMB, le Canada s'est engagé à prendre des mesures pour lutter contre la perte de biodiversité :
 - 23 objectifs à atteindre d'ici 2030
 - Objectif n° 3 - 30 % des aires terrestres, marines, côtières et d'eaux intérieures seront protégées d'ici 2030.
 - Quatre objectifs à atteindre d'ici 2050



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Contexte : Mise en œuvre au niveau national

- Le CMKMB exige des parties et des pays qu'ils mettent à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) d'ici à la COP 16 en octobre 2024.
- Le Canada aborde cette question dans le cadre de la Stratégie nationale de la biodiversité 2030 (SNB), dirigée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Contexte - Mise en œuvre au niveau national

- Conformément à la DNUDPA et à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* (2021), la Stratégie nationale de la biodiversité 2030 du Canada cherche à obtenir, dès le début et de manière continue, la participation et les conseils des peuples autochtones.
- Cette participation a lieu par l'intermédiaire de mécanismes élaborés conjointement avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits.
 - L'APN est en train de concevoir conjointement une Table de la nature des Premières Nations (TNPN).



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Table de la nature des Premières Nations (TNPN)

- La mise sur pied d'une Table de la nature fondée sur les distinctions a été recommandée dans le but de conseiller le Canada au sujet de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique national pour la biodiversité et du Programme fédéral de protection de la nature.
- Présentée aux Premières Nations-en-Assemblée en décembre 2022 par l'intermédiaire de la résolution 57/2022, *Table de la nature des Premières Nations*.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Table de la nature des Premières Nations (TNPN)

- La résolution 57/2022 demande au Canada de :
 1. Veiller à ce que les Premières Nations participent pleinement à tous les volets de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action stratégique national pour la biodiversité (particulier) et du programme de protection de la nature (général);
 2. Respecter l'affirmation par les Premières Nations de leurs droits inhérents et issus de traités.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Table de la nature des Premières Nations (TNPN)

- La résolution 57/2022 demande au Canada de :
 3. Octroyer un financement et les ressources nécessaires pour ces projets;
 4. Veiller à ce que la TNPN ne remplace pas l'obligation de la Couronne de consulter et d'accommoder les Premières Nations.
 - La TNPN n'est **pas** considérée comme un organe consultatif (semblable au Comité mixte sur l'action climatique).



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Table de la nature des Premières Nations (TNPN) - Processus

- La rédaction du mandat de la TNPN a commencé à la fin février 2023.
- Le processus de rédaction consiste à examiner les chevauchements de mandats et veille à une harmonisation d'idées entre l'APN et ECCC et à assurer la cohérence avec les mandats de Parcs Canada et du ministère des Pêches et des Océans.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Table de la nature des Premières Nations (TNPN) - Composition

- La TNPN sera composée de représentants fédéraux, de membres du personnel de l'APN et d'experts techniques régionaux des Premières Nations.
- La TNPN sera coprésidée par des représentants de l'APN et d'ECNC.
- La représentation évoluera en fonction des priorités établies par la TNPN .
- Liens supplémentaires avec les coordinateurs nationaux et régionaux de la nature de l'APN.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Table de la nature des Premières Nations (TNPN) - Objectifs

- Objectifs actuels de la TNPN
 - Concevoir, élaborer et mettre en œuvre collectivement le Plan d'action stratégique national pour la biodiversité du Canada, lancé par le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, et le mandat du Programme de protection de la nature du Canada.
 - Veiller à ce que les Premières Nations disposent de ressources suffisantes pour participer à la planification et à la prise de décisions collaboratives.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Table de la nature des Premières Nations (TNPN) - Objectifs

- Objectifs actuels de la TNPN :
 - Recueillir et présenter les points de vue et conseils des Premières Nations sur la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité et du Programme de protection de la nature du Canada.
 - Créer un espace réunissant plusieurs ministères fédéraux (ECCC, MPO, APC) et les Premières Nations.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Table de la nature des Premières Nations (TNPN) - Fonctionnement

- La TNPN est structurée de manière à pratiquer une éthique dans ses réunions et ses activités de collaboration.
- La fréquence des réunions est d'au moins deux réunions par an, avec des réunions supplémentaires si nécessaire, convoquées par consensus.
- La TNPN élaborera un plan de travail annuel, guidé par les objectifs et les progrès mesurés au fil du temps.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Table de la nature des Premières Nations (TNPN) - Fonctionnement

- La TNPN pourra également travailler en collaboration avec des comités bilatéraux et multilatéraux à l'étude de priorités communes.
- La TNPN fournira des orientations techniques, des conseils et des recommandations par l'intermédiaire de ses représentants respectifs au Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) de l'APN et à ECCC, y compris le ministre.
 - Les résultats comprendront un rapport annuel destiné au public.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Table de la nature des Premières Nations (TNPN) - Calendrier

TNPN

Discussions préliminaires
2022

Février 2023
Résolution 57/2022 adoptée

Réunion des ministres FPT
Mai 2023

AEC 2023
Hiver 2023/2024
Identification et nomination
des représentants à la TNPN

Hiver (février 2024 – à
déterminer)
Réunion inaugurale de la TNPN

Décembre 2022
Lancement du CMKMB
(CDB COP 15)

Hiver/printemps 2023
Rédaction du mandat

Octobre 2023
Publication du Plan d'action
stratégique national pour la
biodiversité



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Clôture

- À l'hiver 2023-2024, l'APN s'emploiera à nommer des représentants régionaux pour la TNPN en veillant à réunir des expériences, de l'expertise et des connaissances diverses.
 - La TNPN a prévu provisoirement de tenir sa première réunion en février 2024.
- La TNPN sera le principal mécanisme permettant aux Premières Nations d'influer sur la conception et la mise en œuvre du Plan d'action stratégique national pour la biodiversité et du Programme de protection de la nature du Canada.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

*Ottawa is located on the unceded unsundered
Territory of the Algonquin People.*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023

Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

*Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné
du peuple algonquin.*



Action en faveur du climat : Stratégie nationale de l'APN sur le climat

*Nikita Kahpeaysewat, analyste des politiques,
Secteur de l'environnement - nkahpeaysewat@afn.ca*



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS

NATIONAL CLIMATE STRATEGY

October 2023

Objectives

- Agenda & Meeting Expectations
- Background and Mandates
- AFN National Climate Strategy
- First Nations Climate Lens and Priority Areas
- A Path Forward
- Q&A Discussion



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Mandats

- Résolution 05/2019, *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*
- Résolution 36/2023, *Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN*

« [...] le changement climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, nos animaux, notre glace et nos citoyens. »

ANNUAL GENERAL ASSEMBLY
July 23, 24 & 25, 2019, FREDERICTON, NB Resolution no. 05/2019

TITLE: Declaring a First Nations Climate Emergency
SUBJECT: Climate Crisis; Environment; Emergency
MOVED BY: Chief Dana Tizya-Tramm, Vuntut Gwitch'in First Nation, YK
SECONDED BY: Chief Aaron Sumexhelta, Lower Nicola Indian Band, BC
DECISION: Carried by Consensus

WHEREAS:

- A. The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UN Declaration) states:
- Article 25: Indigenous peoples have the right to maintain and strengthen their relationship with their traditionally owned or otherwise occupied and coastal seas and other resources and to uphold their responsibilities in this regard.
 - Article 29 (1): Indigenous peoples have the right to the conservation and the productive capacity of their lands or territories and resources and to implement assistance programmes for indigenous people for such conservation and protection, without discrimination.
 - Article 32 (1): Indigenous peoples have the right to determine and develop priorities and strategies for the development or use of their lands or territories and other resources.
 - Article 32 (2): States shall consult and cooperate in good faith with the indigenous peoples concerned through their own representative institutions in order to obtain their free and informed consent prior to the approval of any project affecting their lands or territories and other resources, utilization or exploitation of mineral or other resources.

Certified copy of a resolution adopted on the 23rd day of July 2019 in Fredericton, NB

PERRY BELLEGARDE, NATIONAL CHIEF

Assembly of First Nations
55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-6808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations
55 rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-6808
www.afn.ca

ANNUAL GENERAL ASSEMBLY
JULY 11, 12, & 13, 2023; HALIFAX, NS Resolution no. 36/2023

TITLE: Urgent and Transformative Climate Action through the AFN National Climate Strategy
SUBJECT: Environment, Lands and Waters
MOVED BY: Judy Wilson, proxy, Ojicoyos Indian Band, B.C.
SECONDED BY: Chief Terry Richardson, Papiineau First Nation, N.B.
DECISION: Carried by Consensus

WHEREAS:

- A. The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UN Declaration) states:
- Article 25: Indigenous peoples have the right to maintain and strengthen their distinctive spiritual relationship with their traditionally owned or otherwise occupied and used lands, territories, waters and coastal seas and other resources and to uphold their responsibilities to future generations in this regard.
 - Article 29 (1): Indigenous peoples have the right to the conservation and protection of the environment and the productive capacity of their lands or territories and resources. States shall establish and implement assistance programmes for indigenous peoples for such conservation and protection, without discrimination.
 - Article 32 (1): Indigenous peoples have the right to determine and develop priorities and strategies for the development or use of their lands or territories and other resources.
 - Article 32 (2): States shall consult and cooperate in good faith with the indigenous peoples concerned through their own representative institutions in order to obtain their free and informed consent prior to the approval of any project affecting their lands or territories and other resources, utilization or exploitation of mineral or other resources.

Certified copy of a resolution adopted on the 12th day of July 2023 in Halifax, Nova Scotia

JOANNA BERNARD, INTERIM NATIONAL CHIEF

36 - 2023
Page 1 of 4



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Vision directrice : Déclaration des aînés

En vertu de nos lois spirituelles, de nos pratiques, de nos expériences et de nos relations avec nos terres et nos territoires, les peuples des Premières Nations doivent jouer un rôle essentiel dans la protection et la guérison de Notre mère la Terre.



A Guiding Vision: Elders' Statement of the Advisory Committee on Climate Action and the Environment ('ACE')

We, as First Nations Peoples declare, consistent with the AFN Charter, Mother Earth Accord, and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples:

First Nations Peoples are in a unique position to be leaders in climate change initiatives because of our knowledge of the sacred teachings of the Land, and must be situated as agents of change in climate action, rather than as passive recipients of climate change impacts;

The Creator gave us the responsibility to preserve and protect Mother Earth and laws that govern all our relationships for us to coexist interdependently with nature and humanity, defining our rights, responsibilities, and obligations to the Land as men and women;

The Creator gave us our spiritual beliefs, languages, cultures, freedom, and a place on Mother Earth to provide us with all our needs;

Mother Earth is in a climate crisis. We therefore insist on an immediate end to the destruction and desecration of the sacred elements of life based on the human obligation to care for the Land and for future generations;

*With our spiritual laws, practices, experiences and relationships with our Lands and territories, First Nations peoples have a vital role in defending and healing Mother Earth.
This is our obligation;*

The unbreakable and sacred connection of Land, Air, Water, Sun, Plants, Animals, and our human communities is the material and spiritual basis for our existence;

The impacts of climate change now transcend our Lands and territories, requiring free, prior, and informed consent among First Nations peoples to protect Mother Earth for future generations.

October 28th, 2016

Fort St John, British Columbia



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

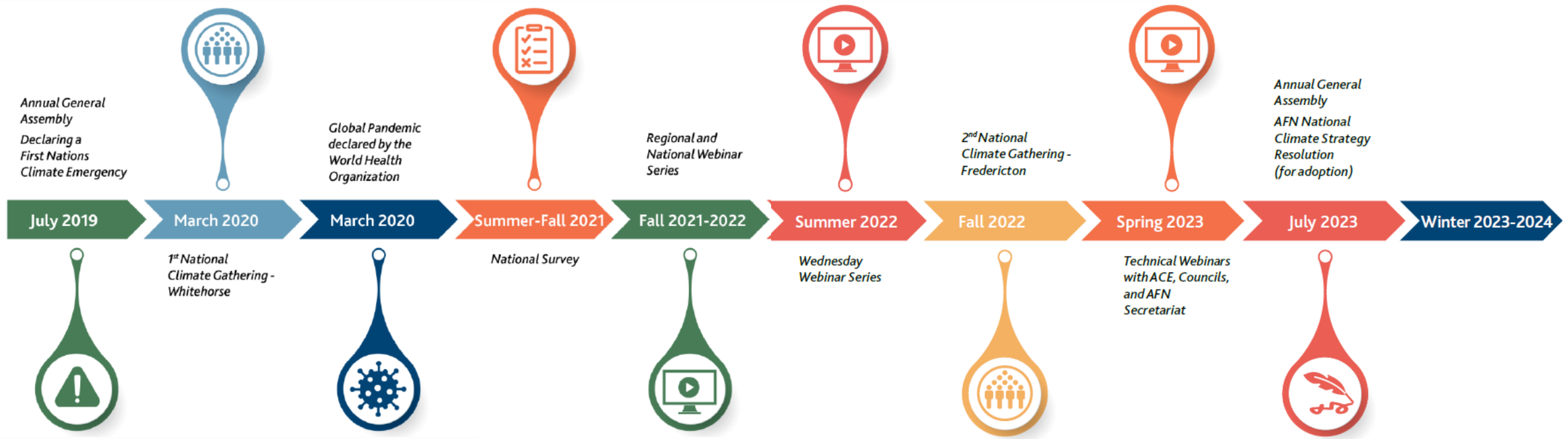
JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Calendrier





ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Rassemblements nationaux sur le climat



2020, Whitehorse (Yn)

2022, Fredericton (N.-B.)



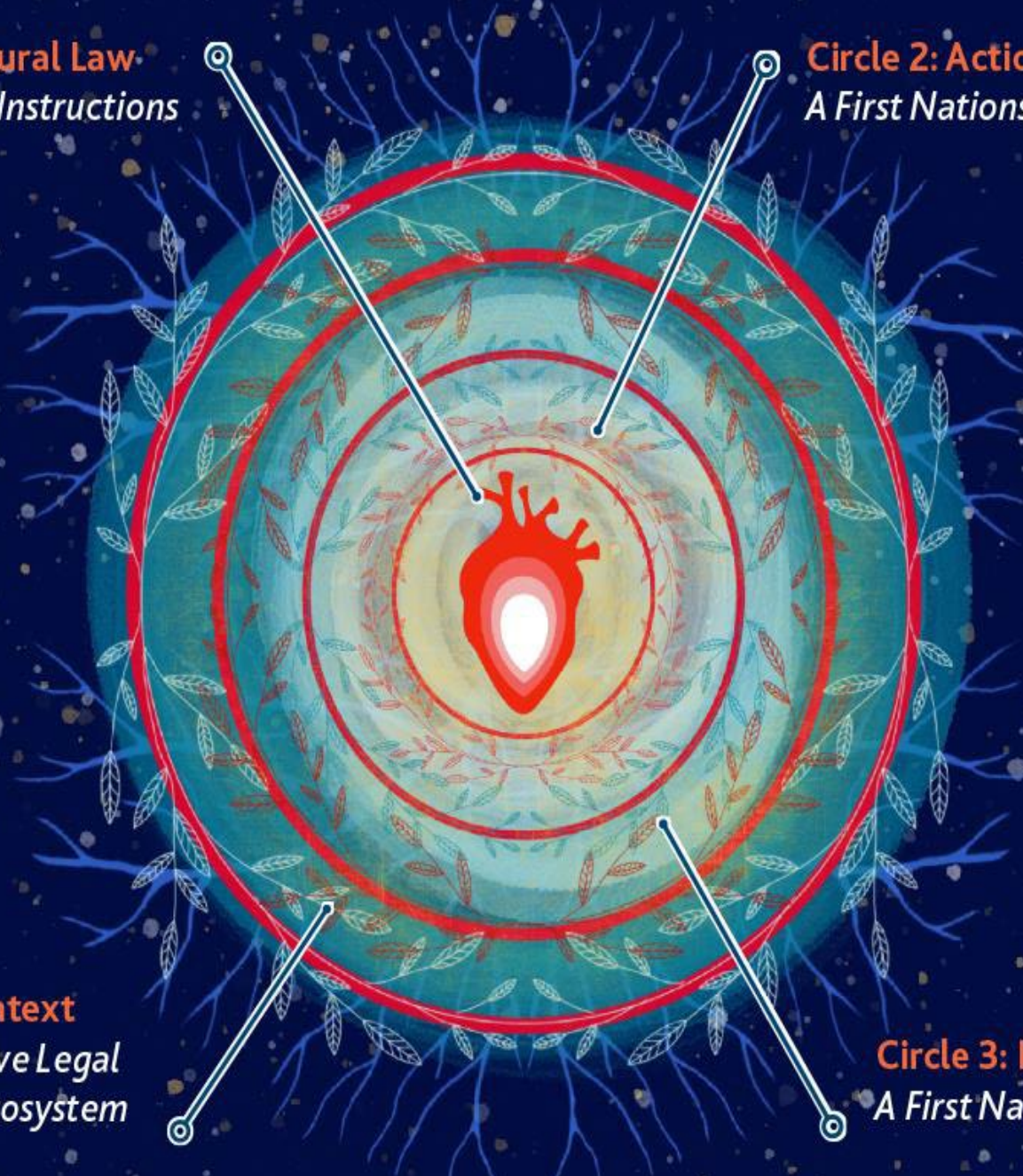
Optique du changement climatique des Premières Nations

Circle 1: Natural Law
Our Original Instructions

Circle 2: Actions
A First Nations' Worldview

Circle 4: Context
*The Legislative Legal
and Policy Ecosystem*

Circle 3: Impacts
A First Nations' Lived Reality





ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

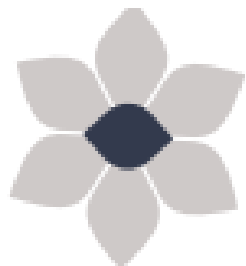


Domaines d'action prioritaires

La stratégie nationale de l'APN sur le climat se veut un document d'habilitation qui permet aux Premières Nations, aux niveaux local et régional, de faire avancer leurs propres stratégies et priorités en matière de climat.

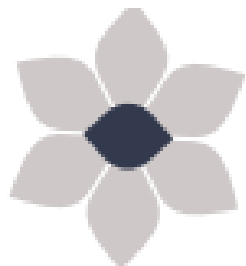
Stratégie nationale de l'APN sur le climat





3.1 Prioritize First Nations Knowledge Systems, health, languages, cultures, and spiritualities.

But :	Les Premières Nations utilisent, sans restriction, leurs systèmes de connaissances, leurs langues, leurs cultures, leurs spiritualités et leurs systèmes juridiques pour répondre à la crise climatique actuelle et future.
Objectifs	
3.1.1	Préserver les systèmes de connaissances, les langues, les cultures, les modes de vie et les systèmes juridiques des Premières Nations.
3.1.2	Financement adéquat et à long terme pour la revitalisation des systèmes juridiques et de gouvernance.
3.1.3	Veiller à ce que les systèmes de connaissances des Premières Nations amènent tous les niveaux de gouvernement à comprendre les causes profondes de la crise climatique, y compris les processus de prise de décision.
3.1.4	Les Premières Nations ont les moyens de comprendre les effets à court et à long terme du changement climatique sur leur santé et leur bien-être.



3.1 Prioritize First Nations Knowledge Systems, health, languages, cultures, and spiritualities.

Stratégies et actions		Partenaires
3.1.1	Soutien financier aux camps culturels basés sur la terre, à la documentation et aux applications linguistiques.	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.1.2	Soutenir les partenariats avec les établissements d'enseignement et les organisations éducatives pour la revitalisation des langues et des systèmes juridiques des Premières Nations dans un contexte climatique.	Premières Nations, établissements d'enseignement et organisations alliées
3.1.3	Élaborer des protocoles dirigés par les Premières Nations pour une utilisation éthique et équitable des systèmes de connaissances des Premières Nations, à l'intention de tous les paliers de gouvernement.	Premières Nations avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.1.4	Soutien financier à la recherche menée par les Premières Nations, sur la base des principes PCAP ^{MD} et des protocoles de recherche communautaire.	Premières Nations dotées d'établissements d'enseignement et d'organismes de santé



3.2 Recognize, respect, and position First Nations Inherent jurisdiction and right to self-determination as central to climate decision-making at all levels.

But :	La compétence inhérente et le droit à l'autodétermination des Premières Nations sont reconnus et défendus dans la gouvernance du climat, la législation, la réglementation et les politiques à tous les niveaux.
Objectifs	
3.2.1	Veiller à ce que l'ensemble des lois, des règlements et des politiques en matière de climat à tous les paliers de gouvernement reconnaisse, protège et sauvegarde le droit à l'autodétermination des Premières Nations.
3.2.2	Faciliter et renforcer les stratégies locales et régionales des Premières Nations en matière de changement climatique.
3.2.3	Faciliter les institutions, les organes de gouvernance et les structures politiques, économiques et sociales des Premières Nations en ce qui concerne le changement climatique.
3.2.4	Faciliter et renforcer la conservation terrestre, aquatique et marine menée par les Premières Nations – Gardiens des terres et des eaux des Premières Nations.
3.2.5	Améliorer la connaissance et la compréhension par le public des conséquences sociétales, culturelles, sanitaires et économiques des effets du changement climatique sur les Premières Nations.



3.2 Recognize, respect, and position First Nations Inherent jurisdiction and right to self-determination as central to climate decision-making at all levels.

Stratégies et actions		Partenaires
3.2.1	Rendre obligatoires la formation et l'évaluation en matière de sécurité et de sensibilisation culturelles pour tous les employés du gouvernement en ce qui concerne la relation « de nation à nation », la véritable histoire du Canada, ainsi que les droits, les compétences et la diversité des Premières Nations.	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.2.2	Élaborer une trousse d'outils pour aider les Premières Nations à développer des stratégies locales et régionales en faveur du climat.	APN avec le soutien des Premières Nations
3.2.3	Mettre à jour la politique et le processus d'ajouts aux réserves afin de soutenir de manière proactive les Premières Nations qui font face aux impacts liés au climat.	Premières Nations avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.2.4	Soutenir les initiatives de REMISE DES TERRES et DE L'EAU menées par les Premières Nations.	Premières Nations avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.2.5	Mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (n° 62, n° 63, n° 64).	Établissements d'enseignement



3.3 Address capacity needs to support First Nations governance and their role as climate leaders.

But :	La compétence inhérente et le droit à l'autodétermination des Premières Nations sont reconnus et défendus dans la gouvernance du climat, la législation, la réglementation et les politiques à tous les niveaux.
Objectifs	
3.3.1	S'attaquer aux obstacles connus qui limitent l'accès et la participation des Premières Nations à tous les niveaux des programmes de financement gouvernementaux liés au climat.
3.3.2	Identifier les besoins en capacités financières, techniques et humaines de chaque Première Nation afin de renforcer leur planification et leur prise de décision.
3.3.3	Renforcer la sensibilisation et les connaissances des Premières Nations en matière de changement climatique (y compris les impacts locaux, les approches d'atténuation, l'adaptation et les réponses aux situations d'urgence).
3.3.4	Renforcer la formation et le développement des compétences en matière de climat en s'appuyant sur les connaissances des Premières Nations et la science occidentale.
3.3.5	Supprimer tous les obstacles qui empêchent les femmes, les gardiens du savoir, les jeunes, les personnes bispirituelles et les personnes handicapées des Premières Nations de participer à l'action en faveur du climat.



3.3 Address capacity needs to support First Nations governance and their role as climate leaders.

Stratégies et actions		Partenaires
3.3.1	Intégrer la flexibilité, l'engagement total, la prise de décision, la mise en œuvre et l'évaluation conjointe dans les <i>pratiques exemplaires pour la conception et la mise en œuvre des programmes</i> .	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux avec les Premières Nations
3.3.2	Renforcer le soutien aux Premières Nations pour qu'elles agissent en fonction des priorités qu'elles se sont fixées en matière de gestion des écosystèmes.	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux avec les Premières Nations
3.3.3	Créer un réseau en ligne et un forum de discussion en faveur du climat pour favoriser les discussions et le partage d'informations sur le climat entre pairs des Premières Nations.	APN avec les Premières Nations
3.3.4	Mettre en place une formation, un mentorat et un développement des compétences en matière de climat, fondés sur les connaissances des Premières Nations et la science occidentale.	Premières Nations avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.3.5	Élaborer une trousse d'outils nationale pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées des Premières Nations en matière d'action en faveur du climat.	APN avec les Premières Nations



3.4 Ensure First Nations self-sufficiency in food, water, and energy.

But :	Les Premières Nations doivent être autosuffisantes en matière d'alimentation, d'eau et d'énergie, pour favoriser la santé et la résilience des générations futures.
Objectifs	
3.4.1	Reconnaître que la nourriture, l'eau et l'énergie représentent des éléments fondamentaux de l'autodétermination des Premières Nations, du rétablissement de la compétence et de l'autorité sur les terres et les eaux.
3.4.2	Créer et améliorer les mécanismes permettant de comprendre, de planifier et de réagir efficacement aux effets du changement climatique sur les systèmes alimentaires traditionnels, les sources d'eau et les systèmes énergétiques.
3.4.3	Garantir la sécurité alimentaire, en particulier pour les personnes vivant dans des climats plus froids et pour celles qui sont les plus vulnérables aux effets du climat.
3.4.4	Reconnaître et respecter la gouvernance et l'autorité des Premières Nations en matière d'eau (bassins versants, zones humides, eaux souterraines, eaux de pluie et océan).
3.4.5	Faciliter l'indépendance et la sécurité énergétiques des Premières Nations.



3.4 Ensure First Nations self-sufficiency in food, water, and energy.

Stratégies et actions		Partenaires
3.4.1	Renforcer les systèmes énergétiques dirigés par les Premières Nations, y compris le partage des revenus des ressources basé sur les droits, à tous les niveaux de gouvernement, afin de lutter contre le changement climatique.	Premières Nations avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, et les entreprises de services publics
3.4.2	Veiller à ce que les espèces culturellement importantes (saumon, caribou, anguille, bison) soient protégées et restaurées grâce à des plans d'intendance et de surveillance et à des aires protégées et de conservation autochtones (APCA).	Premières Nations
3.4.3	Soutenir les évaluations des risques liés au climat, des effets sur la santé et de la vulnérabilité menées par les Premières Nations afin d'identifier les domaines prioritaires propres à leurs communautés.	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.4.4	Élaborer des accords de partenariat qui reconnaissent la gouvernance et l'autorité des Premières Nations en matière d'eau en relation avec les sources d'eau (zones humides, eaux souterraines, eaux de pluie et océan).	Premières Nations avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.4.5	Veiller à ce que les Premières Nations soient en mesure de mener la transition vers l'énergie propre en adoptant la résolution 55/2017 de l'APN, <i>Stratégie de l'énergie des Premières Nations</i> .	APN avec les Premières Nations



3.5 Close the natural and built infrastructure gap.

But :	Les Premières Nations comblent le fossé entre les infrastructures naturelles et les infrastructures construites, ce qui leur permet de réagir de manière efficace et autonome aux effets actuels et prévus du changement climatique.
Objectifs	
3.5.1	Identifier la vulnérabilité climatique des infrastructures existantes dans les Premières Nations.
3.5.2	Mettre en place des infrastructures résistantes au climat au sein des communautés des Premières Nations tout en réduisant les émissions et la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.
3.5.3	Soutenir les accords, les lois, les initiatives et les réseaux qui favorisent la collaboration locale et régionale entre les Premières Nations.
3.5.4	Assurer un transport accessible, sûr et abordable, à faible émission de carbone et actif, au sein des Premières Nations et entre elles.
3.5.5	Veiller à ce que les logements et les bâtiments des Premières Nations soient culturellement adaptés, économes en énergie et résistants au changement climatique.



3.5 Close the natural and built infrastructure gap.

Stratégies et actions		Partenaires
3.5.1	Soutenir les investissements immédiats (349,2 milliards de dollars) pour combler le déficit d'infrastructures des Premières Nations d'ici 2023 dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'accès routier et des infrastructures.	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux avec les Premières Nations
3.5.2	Élaborer et mettre en œuvre le <i>Fonds pour les infrastructures vertes des Premières Nations</i> afin de combler le déficit d'infrastructures.	APN avec les Premières Nations
3.5.3	Donner aux Premières Nations les moyens de gérer leurs propres ressources et de générer des revenus autonomes par le biais des lois, des règlements et des politiques.	Premières Nations avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.5.4	Soutien financier à l'élaboration d'une stratégie de transport des Premières Nations pour un transport sûr, accessible et à faible émission de carbone.	Premières Nations avec l'APN
3.5.5	Soutien financier pour la construction de logements culturellement adaptés, écoénergétiques et résistants, afin de lutter contre l'itinérance et la surpopulation.	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux



3.6 Ensure First Nations are equipped to mitigate, prevent, respond, and recover to all emergencies.

But :	Les Premières Nations disposent des ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour contrôler leurs propres programmes, systèmes et stratégies de gestion des urgences afin d'atténuer, de prévenir, de répondre et de se rétablir de toutes les situations d'urgence.
Objectifs	
3.6.1	Promouvoir et sauvegarder les systèmes de connaissances, les droits et l'autodétermination des Premières Nations dans le cadre de la gestion gouvernementale des situations d'urgence.
3.6.2	Renforcer la gestion des urgences par les Premières Nations au niveau communautaire, régional et national afin de répondre efficacement aux urgences liées au climat.
3.6.3	Fournir des capacités financières, techniques et humaines pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de gestion des urgences, des plans d'action et des évaluations des risques.
3.6.4	Améliorer les évaluations et le suivi du climat au niveau communautaire afin de générer des données.



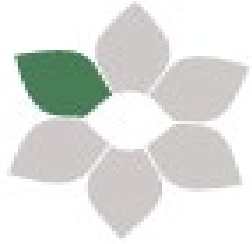
3.6 Ensure First Nations are equipped to mitigate, prevent, respond, and recover to all emergencies.

Stratégies et actions		Partenaires
3.6.1	Intégrer la planification de la gestion des urgences dans la réponse climatique en fusionnant la réduction des risques et les adaptations climatiques à tous les niveaux de gouvernement.	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.6.2	Aider les Premières Nations à former des coordinateurs régionaux ou communautaires de la gestion des urgences et à mettre en place des plans de gestion des urgences.	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.6.3	Soutien financier pour la réalisation d'études de vulnérabilité et de cartographie des risques afin d'appliquer des mesures préventives pour les interventions d'urgence.	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
3.6.4	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à fournir des informations et un soutien en cas d'urgence dans les langues des Premières Nations.	Premières Nations



3.7 Leverage the First Nations Climate Lens to reform federal, provincial, and territorial legislation, regulation, policy, and programs.

But :	L'optique du changement climatique des Premières Nations est utilisée pour guider la réforme de l'ensemble des lois, règlements, politiques et programmes à tous les niveaux de gouvernement, en partenariat total avec les Premières Nations.
Objectifs	
3.7.1	Veiller à ce que l'ensemble des lois, règlements, politiques et programmes liés au climat, ainsi que leurs mécanismes de mise en œuvre, s'alignent sur l'optique du changement climatique des Premières Nations.
3.7.2	Supprimer les obstacles législatifs, réglementaires et politiques qui empêchent les Premières Nations d'exercer leur droit à l'autodétermination.
3.7.3	Faire mieux comprendre au public le rôle de la colonisation et des lois coloniales dans la limitation et la restriction de la capacité des Premières Nations à réagir au changement climatique.
3.7.4	Renforcer la collaboration et le partenariat entre les Premières Nations et les gouvernements dans les domaines de la réponse au changement climatique, de la conservation, de la protection et de la gestion de l'environnement.
3.7.5	Élaborer une trousse d'outils sur l'optique du changement climatique des Premières Nations pour aider les Premières Nations à l'appliquer à leurs communautés.



3.7 Leverage the First Nations Climate Lens to reform federal, provincial, and territorial legislation, regulation, policy, and programs.

Stratégies et actions	Partenaires
3.7.1 Tenir les gouvernements et les industries responsables de leurs impacts sur le climat et l'environnement grâce à la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> , à la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> et à la <i>Loi sur la Régie canadienne de l'énergie</i> .	Ministères fédéraux avec les Premières Nations
3.7.2 Soutenir les programmes des gardiens des Premières Nations afin de permettre la création d'aires protégées et de conservation autochtones.	Premières Nations avec l'APN
3.7.3 Élaborer des supports de communication pour sensibiliser la population à l'optique du changement climatique des Premières Nations afin de soutenir sa mise en œuvre.	APN avec les Premières Nations
3.7.4 Organiser tous les deux ans un rassemblement national de l'APN sur le climat afin de soutenir les expériences, les impacts et les solutions des Premières Nations.	APN
3.7.5 Élaborer une trousse d'outils pour adapter et appliquer l'optique du changement climatique des Premières Nations aux circonstances locales.	APN avec les Premières Nations

La voie à suivre

- Nous vous encourageons tous, ainsi que les partenaires de mise en œuvre, à examiner les stratégies et les actions.
- Élaborer un plan de mise en œuvre, en collaboration avec les Premières Nations et le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE).
- Mettre en œuvre!





ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE
HALIFAX, NOVA SCOTIA

HALIFAX (KJIPUKTUK) IS LOCATED IN
MI'KMA'KI, THE ANCESTRAL AND UNCEDED
TERRITORY OF THE MI'KMAQ PEOPLE



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS
DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

HALIFAX (KJIPUKTUK) EST SITUÉE SUR LE
MI'KMA'KI, TERRITOIRE ANCESTRAL ET NON
CÉDÉ DU PEUPLE MI'KMAQ

Hiy-hiy (merci)



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

*Ottawa is located on the unceded unsurrendered
Territory of the Algonquin People.*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023

Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

*Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné
du peuple algonquin.*



Salubrité de l'environnement : Droit à un environnement sain (DES)

*Victor Odele, analyste principal de la recherche et des politiques,
Secteur de l'environnement - vodele@afn.ca*



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Droit à un environnement sain (DES)

- Le DES est une nouvelle disposition introduite dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) modifiée par le projet de loi S-5.
- Dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la modification, le gouvernement devra élaborer un cadre de mise en œuvre précisant la manière dont ce droit sera pris en compte dans l'administration de la LCPE.
- Le gouvernement du Canada (ECCC, SC) organise une série de séances de mobilisation et d'information, y compris des séances particulières pour les Autochtones.
- La participation de l'APN est mandatée par la **résolution 65/2018**, *Comblant l'écart réglementaire en matière de protection de l'environnement sur les terres des Premières Nations*.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Exigences du cadre sur le DES

- En gros : Le cadre doit indiquer comment le droit sera pris en compte dans l'administration de la LCPE.
- Le cadre doit également apporter des précisions sur les points suivants :
 - **Principes à prendre en compte** (tels que la justice environnementale – y compris la prévention des effets néfastes susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les populations vulnérables);
 - **Recherche, études, suivi** en faveur du droit;
 - Facteurs pertinents à prendre en compte pour interpréter et appliquer le droit et pour déterminer les **limites raisonnables** auxquelles il est soumis;
 - **Mécanismes** visant à assurer la protection du droit.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

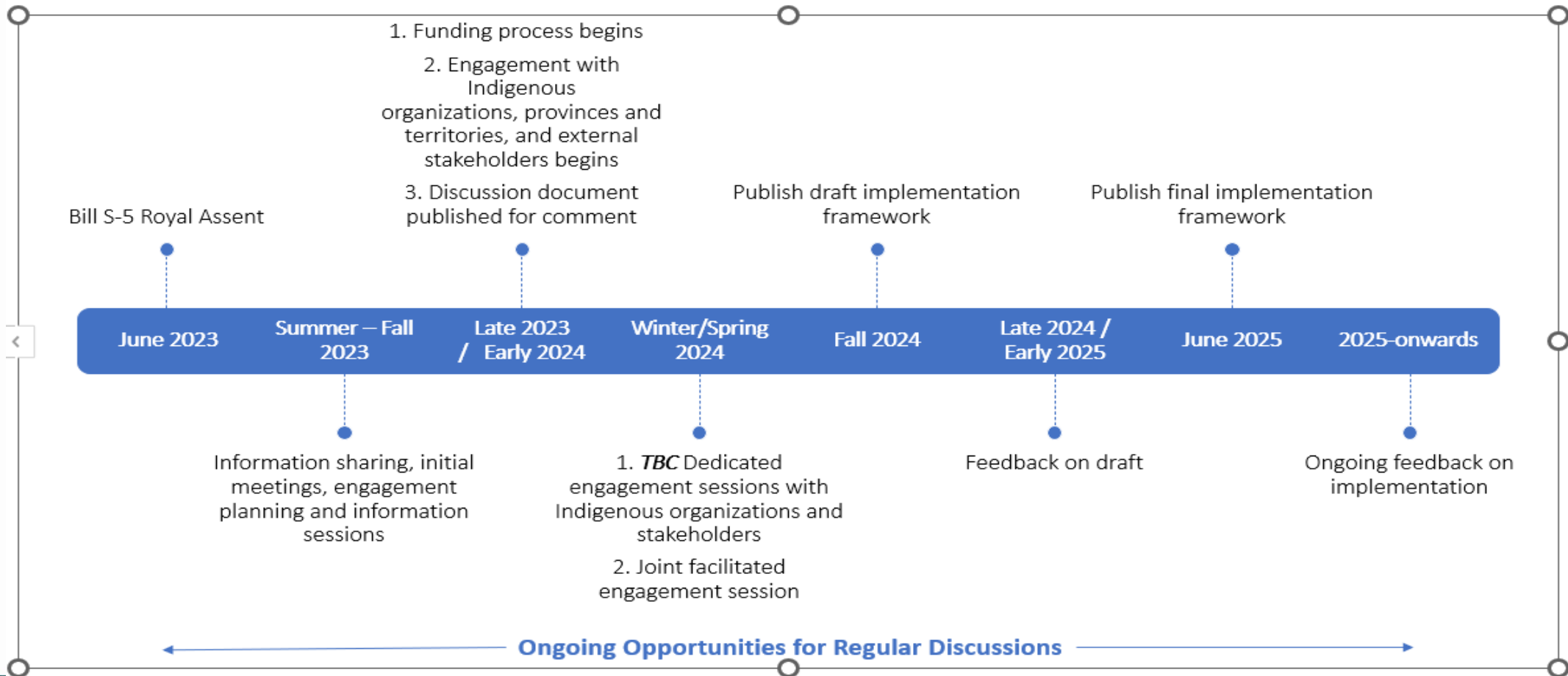
JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Calendrier





ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Contexte international

- Le 8 octobre 2021, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté la résolution 48/13 reconnaissant qu'un environnement propre, sain et durable est un droit de la personne.
- Le 28 juillet 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté une résolution (A/76/L.75) reconnaissant le droit à un environnement propre, sain et durable comme un droit de la personne.
- Intensifier la lutte contre la triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution.
 - Réduire les injustices environnementales, combler les lacunes, renforcer l'autonomie des personnes et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Pourquoi le DES est-il important pour les Premières Nations?

- Des liens étroits avec l'autodétermination, les modes de vie, la protection de l'environnement et le bien-être général des Premières Nations;
- Affirmation des droits et des systèmes de connaissances des Premières Nations;
- Tenir le Canada pour responsable des questions concernant les sujets suivants :
 - droits inhérents et droits issus de traités;
 - racisme environnemental;
 - pollution;
 - action en faveur du climat;
 - conservation et perte de la biodiversité;
 - systèmes alimentaires autochtones;
 - mise en œuvre de la DNUDPA et de la LDNU.
- Il est important que les Premières Nations disposent de ressources suffisantes pour participer de manière significative à l'élaboration du cadre sur le DES et aux efforts de mise en œuvre ultérieurs.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Préoccupations et priorités en matière de plaidoyer

- Préoccupation : Que l'interprétation du DES et l'approche du Canada puissent être édulcorées.
 - Sous réserve de la prise en compte de facteurs économiques, scientifiques et autres.
- Préoccupation : Comment le droit (DES) sera-t-il protégé et appliqué, y compris l'interface potentielle avec les droits des Autochtones?
 - Le DES doit être élaboré et mis en œuvre sans porter atteinte aux droits des Autochtones.
- Préoccupation : Mécanismes garantissant une participation significative des Premières Nations à l'ensemble du processus.
 - Les Premières Nations doivent disposer de ressources suffisantes à tous les niveaux (national, régional, communautaire) pour participer de manière significative – financement, développement des capacités, délais réalisables, respect de la DNUDPA et de la LDNU.
 - La mobilisation doit se faire directement avec les détenteurs de droits.
- Préoccupation : Comment le cadre sur le DES abordera-t-il la question du racisme environnemental?



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS • ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

JULY 11-13, 2023 • HALIFAX CONVENTION CENTRE – HALIFAX, NOVA SCOTIA

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 11 AU 13 JUILLET 2023 • CENTRE DES CONGRÈS DE HALIFAX – HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)



Prochaines étapes

- Poursuivre le dialogue avec les ministères fédéraux et nos homologues afin d'obtenir une participation constructive des Premières Nations.
- Rechercher des occasions de faire valoir les droits et les systèmes de connaissances des Premières Nations dans le cadre du processus DES.
- Continuer à solliciter les conseils et la participation du comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE).



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

*Ottawa is located on the unceded unsundered
Territory of the Algonquin People.*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023

Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

*Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné
du peuple algonquin.*



Discussion